

Compte rendu du CM du 10/06/2024

Absents : Mr Jaugeard Christian, donne pouvoir à Mr le Maire

Secrétaire de séance : Mr Desbordes Didier

1- Délibération sur les zones d'accélération des énergies renouvelables :

Mr le Maire présente le dossier en citant les 2 zones d'accélération à ce jour, le projet éolien de Berneuil et SJLC, et le projet de panneaux au sol à La Gudée.

Après un débat controversé sur le fait de voter à la fois pour l'éolien et le photovoltaïque au sol, le vote est : 3 pour, 2 contre, 5 abstentions.

2- Vote du prêt du département :

Le taux est de 2,10 . Adopté à l'unanimité

3-Vote des associations ;

Mr le maire propose :

-Foot :	300
-Acca :	500
-Club des bruyères :	500
-Amicale laïque :	300
-Comité des fêtes :	500 (plus 90 euros sub exceptionnelle loc chapiteaux)
-Ma campagne ta' muse :	500
-Société de pêche de Bellac :	100
-GVA :	50
-Fnath :	50

A la demande de Mr le Maire, les responsables des diverses associations ne prennent pas part au vote, soit Mr Damar C, Mr Blaigne R et Mme Lecourt V.

Mr Desbordes indique qu'il ne prend pas part au vote du foot.

Foot : 2 abstentions, 8 pour

Acca : 10 pour

Club des br : 8 pour

Am L : 10 pour

CDF : 1 abst, 7 pour

Ma camp : 1 abst 7 pour

Soc de p : 10 pour

GVA : 10 pour

Fnath : 10 pour

4-Délibération pour le mur du 08 mai

Mr Lachatre refuse que l'alignement se fasse avec l'inclusion du monument aux morts.

Adopté à 9 voix pour et 1 abst .

Fin de séance à 21 h